



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E118995

VALABLE JUSQU'AU 07/07/2024

ÉDITÉ LE 23/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 29/07/2013

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC NIMES

Siret : 793 979 527 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 9266505-001-

Assurance Responsabilité Travaux :

AXA FRANCE IARD 6075077204

Assurance Responsabilité Civile :

AXA FRANCE IARD 6075077204

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Raison sociale : PROSERVICES

42 CHEMIN DE FONT BARIN  
30980 LANGLADE

Téléphone : 04 66 71 20 38

Portable : 06 24 93 24 49

Site Internet :

E-mail : contact@climsolaire.com

Responsabilité légale :

VIDAL SYLVAIN GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / PETIT-FRÈRE HELENE ANNE  
CO-GÉRANT

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	20/06/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	20/06/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Chauffagiste,Plombier)	11/07/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/07/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	11/07/2023
o Ventilation mécanique	11/07/2023

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER  
61 RUE JACQUES FOURoux  
2E ETAGE  
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.